

## Guinée équatoriale (indicatif de pays +240)

Communication du 4.V.2010:

L'*Oficina Reguladora de las Telecomunicaciones (ORTEL)*, Malabo annonce que depuis le 9 avril 2010, selon le nouveau plan de numérotage téléphonique de la Guinée équatoriale, les numéros ne comportent plus six, mais neuf chiffres.

Le plan national de numérotage téléphonique (PNN) a été adapté au nouveau cadre juridique applicable au numérotage téléphonique, qui prévoit le remplacement du système de numéros à six (6) chiffres utilisé jusqu'à présent en Guinée équatoriale. Il s'applique exclusivement aux numéros de téléphone, qui se composent désormais d'un même nombre de neuf (9) chiffres sur l'ensemble de territoire national.

- Structure du numéro téléphonique national

Longueur

Conformément à la Recommandation UIT-T E.164, le numéro (significatif) national [N(S)N] correspondant aux services de téléphonie fixe et mobile aura une longueur uniforme de neuf (9) chiffres dans le plan national de numérotage téléphonique.

La composition du numéro (significatif) national de neuf chiffres du plan correspondra à la séquence alphabétique suivante:

NJXPQMCDU

Distribution du premier chiffre du N(S)N

Le premier chiffre (N) de la séquence alphabétique du numéro (significatif) national sélectionne le réseau ou l'opérateur et les indicatifs correspondant aux services spéciaux ou aux services à valeur ajoutée. Le zéro (0) ne sera pas utilisé comme premier chiffre, dans le plan national de numérotage.

- Distribution du système de numérotage du réseau téléphonique public commuté (RTPC)

Structure du numéro (significatif) national pour le réseau fixe

Le plan national de numérotage téléphonique attribue les numéros commençant par le chiffre N = 3, (N = 4) (à l'exception des numéros courts), au service téléphonique fixe (filaire/hertzien) public. Ces numéros sont attribués par blocs, dont la taille est déterminée en fonction des besoins existants.

La structure du système de numérotage du réseau téléphonique public commuté, qui est de type géographique et intègre la portabilité des numéros, est la suivante:

DN + NDC + SN = N(S)N = NJ XPQ MCDU

NJ = DN (Indicatif de réseau),

NDC = XPQ (Zone de numérotage),

SN = MCDU (Numéro d'abonné)

3J XPQ MCDU, J ≠ 0

<i>DN</i>	<i>NDC + SN</i>		<i>Zone géographique de numérotage</i>
NJ	XPQ	MCDU	
3J	XP9	MCDU	Ile de Bioko
3J	XP8	MCDU	Litoral, Annobón
3J	XP7	MCDU	Centro-Sur Kie-Ntem Wele-Nzás

<i>DN</i>	<i>NDC + SN</i>		<i>Zone géographique de numérotage</i>
NJ	XPQ	MCDU	
Q = 6 et 4 pour le réseau AMRC			

Réservés à des extensions futures:

Q = 1 et 3 pour l'Ile de Bioko

Q = 2 pour la province de Litoral et l'Ile d'Annobón

Q = 5 pour les provinces de Centro-Sur, de Kié-Ntem et de Wele-Nzás

- Distribution du système de numérotage du réseau téléphonique mobile cellulaire.

Structure du numéro (significatif) national pour le réseau mobile

Le plan national de numérotage téléphonique attribue les numéros commençant par le chiffre N = 2 et/ou 5, (N = 6 et 7) (à l'exception des numéros courts) aux services du réseau mobile cellulaire. Ces numéros sont attribués par blocs, dont la taille est déterminée en fonction des besoins existants.

La structure du système de numérotage du réseau téléphonique mobile cellulaire, qui est de type non géographique, est la suivante:

DN + SN = N(S)N = NJ XPQ MCDU

DN = NDC = NJ (Indicatif de réseau),

SN (Numéro d'abonné) = XPQMCDU

NJ XPQ MCDU, N # 0, 1, 3, 4, 8 et 9

- Numérotage des services spéciaux

Numérotage pour les services spéciaux de base

Les numéros courts utilisés pour le numérotage des services spéciaux de base peuvent se composer de trois (3) ou quatre (4) chiffres. Il s'agit de numéros non géographiques dont le premier chiffre, dans le PNN est N=1 et dont le format est le suivant:

1JX et 1JXP

Les codes destinés aux services d'urgence se composeront de trois (3) chiffres, tandis que les codes destinés aux services de demande de renseignements se composeront de quatre (4) chiffres; dans le premier cas, J ≠ 0 et dans le second cas, P ≠ 0.

Dans le PNN, ces numéros sont en principe attribués à des services à vocation sociale. Ils seront les mêmes pour tous les réseaux, afin que les abonnés puissent les utiliser facilement. Tous les opérateurs sont tenus de donner accès à ces codes.

Numérotage pour les services spéciaux facultatifs

Dans le PNN, les codes non géographiques correspondant à des services spéciaux facultatifs seront composés de trois (3) ou quatre (4) chiffres et seront choisis par les opérateurs dans les blocs de numéros assignés par ORTEL.

Numérotage pour les services de réseau intelligent (à valeur ajoutée)

Les numéros correspondant à des services à valeur ajoutée, par exemple les numéros gratuits, les numéros à coûts partagés et les numéros personnels, seront composés de neuf chiffres et auront le format suivant:

80X PQMCDU, (P ≠ 0)

Les numéros correspondant à des services à valeur ajoutée, par exemple les numéros pour les services premium destinés aux entreprises, les numéros premium pour les services de divertissement et les numéros pour l'accès à l'Internet, seront composés de neuf chiffres et auront le format suivant:

## 90X PQMCDU, (P ≠ 0)

Les numéros correspondant à des services de réseau intelligent ne sont pas géographiques.

- Passage à des numéros à neuf chiffres dans le réseau téléphonique fixe

Passage à des numéros à neuf chiffres: tous les numéros nationaux du réseau téléphonique public commuté, qui se composent actuellement de six (6) chiffres (PQMCDU), seront remplacés par des numéros à neuf (9) chiffres (NJXPQMCDU); à cette fin, on fera précéder la séquence de six (6) chiffres par (3) autres chiffres (NJ X, N ≠ 0, 2, 5, 6 et 7).

- Passage à des numéros à neuf chiffres dans le réseau téléphonique mobile cellulaire

Passage à des numéros à 9 chiffres: tous les abonnés au service mobile cellulaire, qui utilisent actuellement des numéros à six (6) chiffres (PQMCDU) pour effectuer un appel national, devront composer des numéros à neuf (9) chiffres (NJXPQMCDU), pour la même opération, en faisant précéder les six (6) chiffres utilisés par trois (3) autres chiffres (NJX, N ≠ 0, 1, 3, 4, 8 et 9), le premier chiffre N permettant d'identifier l'opérateur.

Réservations pour des extensions futures

Les numéros du réseau fixe (filaire/hertzien) commençant par N = 4 et les numéros de réseau mobile commençant par N = 6 et 7 sont réservés pour de futures attributions.

- Structure et fonctionnement du plan de numérotage téléphonique

Règles générales: La longueur du numéro (significatif) national N(S)N est de neuf (9) chiffres et son format alphanumérique est le suivant:

N J X P Q M C D U

<i>1er chiffre N</i>	<i>Observation</i>
0	Néant
1	Numéros courts/services spéciaux
2	Service mobile
3	Service fixe
4	Réservé (service fixe)
5	Service mobile
6	Réservé (service mobile)
7	Réservé (service mobile)
8	Réseaux intelligents – services à valeur ajoutée
9	Réseaux intelligents – services à valeur ajoutée

Structure/format

Service fixe, 3J XPQMCDU

<i>Opérateur</i>	<i>Format</i>	<i>Zone</i>
GETESA	33 3P9 MCDU	Bioko
	33 3P8 MCDU	Litoral et Annobón
	33 3P7 MCDU	C.S. , K.N. et W.N.
	33 XP4 MCDU	Bioko AMRC
	33 XP6 MCDU	Région Cont. AMRC
HiTs G.E. S.A.	35 XP9 MCDU	Bioko
	35 XP8 MCDU	Litoral et Annobón
	35 XP7 MCDU	C.S. , K.N. et W.N.

Service mobile, 2J XPQMCDU et 5J XPQMCDU

<i>Opérateur</i>	<i>Format</i>
GETESA	22 2PQMCDU
HiTs G.E. S.A.	55 1PQMCDU

Contact:

M Rufino-Ovono Ondo Engonga  
 Director  
 Oficina Reguladora de las Telecomunicaciones (ORTEL)  
 MALABO  
 Guinée équatoriale  
 Tél: +240 333 099 518  
 Fax:  
 E-mail: rufino.ovono@gmail.com